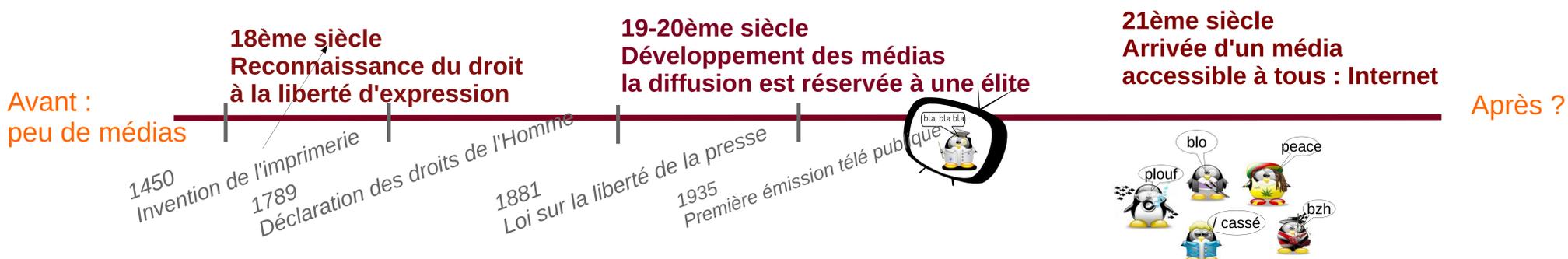


Dès sa construction, grâce à un réseau neutre et non centralisé,

La liberté d'expression : une longue bataille



L'accès à Internet : un droit constitutionnel depuis 1789

Déclaration du Conseil Constitutionnel sur la loi HADOPI

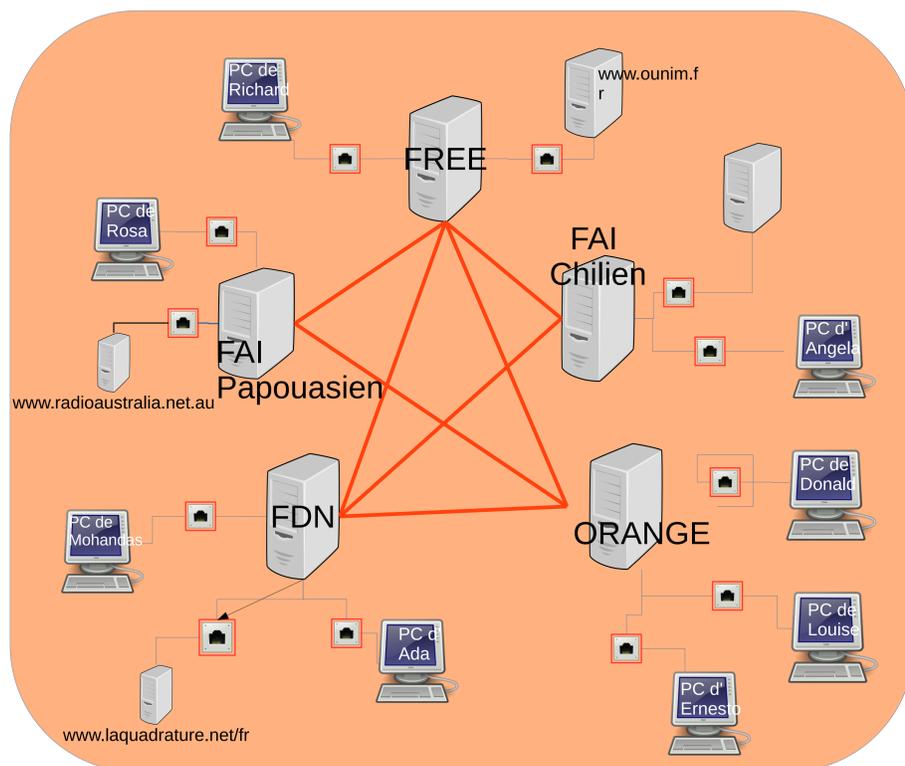
(décision n° 2009-580 DC du 10 juin 2009)

« Considérant[...] que [les pouvoirs de la HADOPI] peuvent conduire à restreindre l'exercice, par toute personne, de son droit de s'exprimer et de communiquer librement, notamment depuis son domicile; que, dans ces conditions, eu égard à la nature de la liberté garantie par l'article 11 de la Déclaration de 1789, le législateur ne pouvait, quelles que soient les garanties encadrant le prononcé des sanctions, confier de tels pouvoirs à une autorité administrative dans le but de protéger les droits des titulaires du droit d'auteur et de droits voisins »

Deux caractéristiques garantissent la liberté d'expression

Un réseau non centralisé (panneau 5) et un réseau neutre (panneau 6)

Fournisseur d'accès internet : votre porte d'entrée au réseau



Un fournisseur d'accès, ou FAI, est une entreprise, une association, qui vous permet de vous raccorder au réseau internet. Celui-ci est constitué de tous les fournisseurs d'accès et des machines connectées derrière ces FAI : serveurs de site internet, ordinateurs personnels, téléphones mobiles...

Les FAI jouent donc un rôle crucial dans le bon fonctionnement d'internet.

La connection entre deux FAI dépend de négociations entre les deux parties. Ce qui explique que tous les FAI ne sont pas connectés directement entre eux. Les infos passent alors par d'autres relais.

Le schéma est un schéma *explicatif*. Il ne représente pas la réalité des connections entre les FAI réels. Les noms des sites sont réels mais pas nécessairement connectés aux bons FAI.

Prise réseau RJ45

Qui sont Richard, Angela, Donald, Louise, Ernesto, Ada, Mohandas et Rosa ? Voir panneau 99